



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

DOM-ROM : Guyane

Question écrite n° 12093

Texte de la question

Mme Chantal Berthelot rappelle à Mme la ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales que, par courrier du 22 octobre 2007, elle l'alertait sur la situation dramatique des habitants des villages Wayanas et Tékos, situés dans le Haut Maroni et sur les tensions extrêmes, liées à l'orpaillage clandestin, y prévalant. Cette activité, menée en toute impunité depuis plus de dix ans, dans une zone de gisement aurifère située dans le parc national amazonien, à proximité des villages d'Élahé et Cayodé, provoque des ravages. En effet, les fleuves Waki et Tampock sont pollués par le mercure et les boues rejetées par les orpailleurs. Les poissons, consommés par la population locale, sont empoisonnés, et les ressources alimentaires se raréfient. La situation empire de jour en jour. Fin octobre, des échanges de tir par armes à feu ont opposé les habitants de ces villages aux chercheurs d'or. Le 28 novembre, la population du village de Cayodé a manifesté pour protester contre les coups de feu tirés en direction de leur village et la défaillance de l'État face à l'insécurité. Compte tenu de la gravité de cette situation, elle lui demande de prendre, d'urgence, les mesures nécessaires afin de mettre fin à l'orpaillage clandestin et d'assurer la protection des habitants concernés

Texte de la réponse

Un important dispositif a été mis en place par le ministère de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales et celui de la défense pour lutter contre l'orpaillage illégal en Guyane. Lors de sa visite en Guyane le 11 février dernier, le Président de la République a annoncé le renforcement de ce dispositif afin d'assécher les flux logistiques des orpailleurs clandestins, de détruire les chantiers illégaux, de démanteler les filières d'économie souterraine, tout en protégeant la population amérindienne dont la santé est mise en danger par les rejets de mercure dans les cours d'eau et en préservant les écosystèmes guyanais. Cette opération de police, prévue sur une durée initiale de quatre mois et placée sous l'autorité du préfet, en liaison avec le procureur de la République, mobilise des moyens importants. Le Gouvernement a engagé un millier d'hommes. Des renforts des années et de la gendarmerie, dont un groupe du GIGN et des enquêteurs spécialisés, sont venus des Antilles et de métropole. Des moyens militaires d'observation, de détection et de transport aérien ont également été mobilisés. Le dispositif est pleinement opérationnel depuis le début du mois de mars. La combinaison des contrôles terrestres et fluviaux et des actions en profondeur par les armées et la gendarmerie a d'ores et déjà porté un coup sévère aux orpailleurs illégaux et à leurs fournisseurs. Depuis le début de cette opération, 149 missions ont été réalisées. Elles ont permis l'interpellation de 564 étrangers en situation irrégulière, dont 440 ont été reconduits à la frontière, la saisie de plus de 15 kilos d'or et de 185 kilos de mercure. Le montant du préjudice porté aux orpailleurs en destructions et saisies est estimé à plus de 21 millions d'euros. Les quantités de mercure saisies dépassent déjà celles de l'ensemble de l'année 2007 et la valeur des biens saisis ou détruits atteint plus de 70 % du bilan total de 2007. Dans le cadre des enquêtes judiciaires visant des filières d'orpaillage illégal ou d'aide à l'immigration, quarante-trois personnes ont été incarcérées. Ces résultats sont d'autant plus significatifs que les forces de l'ordre sont parfois exposées à des actions violentes, les orpailleurs n'hésitant pas à ouvrir le feu pour tenter de franchir les postes de contrôle fluviaux.

Données clés

Auteur : [Mme Chantal Berthelot](#)

Circonscription : Guyane (2^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 12093

Rubrique : Outre-mer

Ministère interrogé : Intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

Ministère attributaire : Intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 décembre 2007, page 7600

Réponse publiée le : 17 juin 2008, page 5195